

Pour la DGAC, les TSEEAC ne sont pas performants :

Une mesure indemnitaire pour tous ... sauf les TSEEAC !!

Les Organisations Syndicales demandaient l'instauration d'une mesure indemnitaire pour compenser l'inflation que tout le monde a subi tout au long de l'année 2026.

*La DGAC y répond ... à sa façon : il y aura des mesures indemnitaires pour l'ensemble des personnels (de montants différents bien-sûr !) ... **SAUF POUR LES TSEEAC (hors contrôle) !!!!***

L'UNSA Aviation Civile reçue par le Directeur Général

Comme cela se fait régulièrement, le Directeur Général recevait l'UNSA Aviation Civile, le 10 septembre, entouré de la nouvelle Secrétaire Générale et son adjoint, du Directeur de la DSNA, de l'adjoint du Directeur de la DSAC et des cadres de RDSP. La DTA était absente. A cette occasion, a été évoqué la mesure indemnitaire annoncée avec tambours et trompettes par le SNCTA dans son document « *grandes avancées sociales* » d'août 2026.

Une mauvaise surprise ... très désagréable pour les TSEEAC !!

Le Directeur Général a rappelé que toute compensation de l'inflation ne pouvait passer que par la voie indiciaire et, comme il n'est pas envisagé de revaloriser la valeur du point d'indice, la DGAC va utiliser les dispositifs prévus au protocole, basés sur la reconnaissance de la contribution des agents à la performance de la DGAC.

Ceux-ci, même si les montants restent très confidentiels ⁽¹⁾, reposent, pour l'ensemble des personnels, sur le BIA pour les ICNA et le CIA pour les personnels administratifs. Il s'agit donc d'une prime « *one shot* » prévue par « catégorie » :

- Les ICNA et TSEEAC-contrôleurs sont cités en N°1 ... et seront donc les mieux traités ;
- Les IEEAC et IESSA arrivent en N°2, et
- Les personnels administratifs sont classés N°3.

Et les TSEEAC ?

Il n'est pas prévu le moindre centime pour les TSEEAC (hormis les contrôleurs). On peut en déduire que pour la DGAC, les TSEEAC ne contribuent pas à la performance de la DGAC !!

La seule mesure (hypothétique à ce stade) qui serait prise, consiste à décorrérer la détention de la 2^e qualification statutaire (qui sera transformée en *Qualification Statutaire Supérieure* quand la 1^{re} qualification sera supprimée) et l'avancement de grade.

⁽¹⁾ Le SNCTA a précisé le montant prévu pour les ICNA dans son « *Flash info : de la valeur du contrôle aérien* » du 14 septembre : 2% de la rémunération de l'année 2024 (soit 1440 € pour un salaire mensuel de 6000 €).

L'UNSA UTCAC a protesté vigoureusement contre ce « mauvais traitement » particulier conduisant à ce qu'aucun TSEEAC non-contrôleur ne constate le moindre changement sur sa fiche de paye.

L'UNSA UTCAC a rappelé que ce type de mesure se traduit par la modification du décret statutaire qui est un Décret en Conseil d'Etat, ce qui rallonge énormément les délais de publication. L'UNSA UTCAC estime également que, après les élections présidentielles, il y a peu de chances que la réforme du corps des TSEEAC fasse partie des priorités du nouveau gouvernement et du Conseil d'Etat.

Cette mesure, si elle aboutit, ne pourra pas être effective avant 2028 ... au plus tôt, et tout ceci se passe sans la moindre protestation des signataires du protocole !!

L'UNSA UTCAC a, par ailleurs, demandé l'ouverture de certains postes (*assistants de subdivision, chef de projet, chargé d'affaires, etc.*) à l'ensemble des TSEEAC sans exigence de détention de cette qualification **dès la campagne d'AVE de l'automne 2026** !! L'UTCAC porte cette demande depuis longtemps et elle figure dans les conclusions du GT 8 issu du protocole 2023. L'administration va étudier la question ...

La mesure de reconnaissance de la contribution des personnels à la performance de la DGAC se traduit par une mesure indemnitaire (prime) pour tous les personnels ... SAUF LES TSEEAC !! Quelques-uns d'entre eux verront leur avancement facilité (légèrement parce que contraint par le taux promus/promouvables) en 2028 ou 2029 ... si tout va bien !!

Par contre, pour la très grande majorité du corps des TSEEAC : RIEN ! Circulez ... et continuez de travailler et de contribuer à la performance de la DGAC !!